

Décret portant nominations et promotions  
à titre étranger, dans l'Ordre National  
du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National  
du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR. du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président  
et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret  
N°64-131/PR.CH. du 2 Octobre 1964, maintenant, en exercice jusqu'à nouvel  
ordre le dit Conseil

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du  
Plan et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à  
titre étranger, pour prendre rang du 1er Décembre 1964 :

- Au Grade de Commandeur -

MM. JULIENNE Robert Charles Joseph, Inspecteur Général des Finances -  
Directeur Général de la Banque Centrale des Etats  
de l'Afrique de l'Ouest -

POSTEL-VINAY André, Directeur Général de la Caisse Centrale de  
Coopération Economique -

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1964

Par le Président de la République  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

M.S.COULIBALY

S.M.APITHY

Ampliatiions :

PR	2
PC	2
MINISTRES	9
A.N.D.	2
D.A.I.S.D.	2
S.G.G.	4
GRANDE CHANCELLERIE	8
INTERESSES	2
J.O.R.D.	1